



COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Statuts approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2023, proposés pour modification à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2025.

1^{ère} proposition :

Titre II : Composition, démission, adhésion et radiation

Article 5 : Composition de l'association

5.5- Perte de la qualité de membre

La suspension peut intervenir :

- d'office, en l'absence de renouvellement d'affiliation ;
- à défaut d'être à jour de ses obligations financières,

La suspension temporaire ou définitive est prononcée par le Bureau Fédéral.

2^{ème} proposition :

Titre IV : Le Comité Directeur

Article 10 : Composition

Le Comité Directeur ne peut comprendre plus de ~~trois~~ deux (2) licenciés appartenant à une même association sportive.